



A retenir

FLAVESCENCE DOREE

Avant le 31 mars, arrachage de toutes les souches présentant des symptômes en 2018.

EXCORIOSE

Observations à réaliser

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Tout début de vol de 1^{ère} génération dans les secteurs précoces du Gard et de l'Hérault

STADES PHENOLOGIQUES

Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient de :

- « **repos d'hiver** » (stade 01 ou A ou BBCH 00) dans les **secteurs tardifs et/ou parcelles tardives**
- à « **pointe verte de la pousse visible** » (stade 05 ou C ou BBCH 09) dans les **parcelles précoces en zone précoce**.

× Aude, Gard et Hérault

Dans quelques très rares situations, certaines parcelles très précoces et taillées tôt atteignent le stade « éclatement des bourgeons » (stade 6 ou D ou BBCH 10).

× Pyrénées-Orientales

Dans quelques très rares situations, certaines parcelles très précoces et taillées tôt atteignent le stade « 2-3 feuilles étalées » (stade 09 ou E ou BBCH 12-13).

A ce jour, les stades phénologiques semblent presque identiques à ceux de 2018. Sur la moyenne des 10 dernières années, 2019 est une année normale.

EXCORIOSE (*Phomopsis viticola*)

× Aude

Les niveaux de dégâts n-1 (symptômes de l'an passé) sont très variables d'une parcelle à l'autre. Dans la majorité des situations, la fréquence de la maladie reste faible. On observe toutefois dans certaines parcelles une fréquence de dégât pouvant atteindre 90 % des coursans.

Attention, les symptômes de l'excoriose peuvent être confondus avec les impacts de grêle de l'an passé.



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
Chambres d'agriculture de
l'Aude, du Gard, de l'Hérault,
des Pyrénées-Orientales,
Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
IFV, FREDON Occitanie,
DRAAF Occitanie



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.



Bourgeon dans le coton
(stade 03 ou B ou BBCH 05)

× Gard

Les observations réalisées ces derniers jours montrent une très faible présence de la maladie.

La grande majorité des parcelles (cépages sensibles y compris) ne présente aucun voire de très rares symptômes (moins d'un courson sur 10 souches).

À ce jour, sur les parcelles du réseau d'observation, aucune parcelle avec 1 courson atteint/souche n'est observée.

× Hérault

Dans les parcelles de référence, selon les cépages, les observations de symptômes sont très variables (de 0 à 88 % des ceps atteints).

La synthèse des comptages indique une présence dans environ 73 % des parcelles observées avec, dans ces parcelles atteintes, une proportion allant de 1 à 75 % de coursons atteints.

Les observations indiquent une présence hétérogène de la maladie, plutôt stable par rapport à 2018, avec une fréquence de ceps atteints globalement moins importante mais une intensité de dégâts par cep atteinte supérieure à l'année passée.

× Pyrénées-Orientales

Quelques symptômes sont observés sur les parcelles du réseau, avec des intensités faibles.



Symptômes à observer :

La base des sarments avec des nécroses brunâtres allongées (excoriations) avec parfois des crevasses.

Dans certains cas, la base du sarment peut être étranglée. Les yeux de la base ne débourent plus et les sarments seront plus sensibles à la casse par le vent.



*Excoriose : Symptômes sur bois et rameaux –
à gauche : pynides - à droite : excoriation sévère*

Évaluation du risque : Le niveau de risque est à évaluer à l'échelle de la parcelle en fonction des observations de symptômes réalisées et du stade de sensibilité de la végétation.

Par ailleurs, les conditions climatiques survenant lors de la phase de sensibilité du végétal (stade « éclatement des bourgeons » (stade 6 ou D ou BBCH 10) au stade « 2-3 feuilles étalées » (stade 09 ou E ou BBCH 12-13) sont déterminantes : le risque de contamination par le champignon est nul en l'absence de pluie.

La majorité des parcelles va bientôt atteindre le stade de réceptivité maximum. Pour l'instant, les conditions climatiques annoncées ne sont pas propices à de nouvelles contaminations.

Surveillez l'apparition de ces stades.

Mesures prophylactiques : Les bois porteurs de lésions doivent être éliminés autant que possible lors de la taille d'hiver.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

- **Eudémis**

- × **Vignoble régional**

Les capsules dans les pièges doivent être posées, si ce n'est pas déjà fait, et le suivi des captures de papillons réalisé.

- × **Gard**

Les toutes 1^{ères} captures ont été relevées, notamment dans le sud du département.

- × **Hérault**

Les toutes 1^{ères} captures de papillons sont observées en zone précoce. Le vol n'est pas encore généralisé à l'ensemble du département.

- × **Pyrénées-Orientales**

Le vol de 1^{ère} génération n'a pas encore débuté.

- **Eulia**

- × **Gard**

Le vol est en cours sur les secteurs Sud Costières et Sables.

- × **Hérault**

Des captures de papillons sont observées.

Évaluation du risque : Compte tenu des stades phénologiques, le risque est nul.

Techniques alternatives : Dans le cadre de la confusion sexuelle, les diffuseurs doivent être mis en place avant l'émergence de la 1^{ère} génération. L'efficacité du dispositif dépend du bon respect des conditions de pose (respect des densités de diffuseurs, renforcement des bordures...).

FLAVESCENCE DOREE

D'ici le 31 mars, il est obligatoire par arrêté national, d'arracher toutes :

- les parcelles atteintes à plus de 20 %,
- les souches qui présentent des symptômes, même partiels, y compris les ceps isolés.

Toutes autres opérations (recépage, taille des rameaux malades) sont à proscrire car elles maintiennent la maladie dans le cep. Elles contribuent à entretenir la maladie dans la parcelle et à la disséminer.

Il est de la responsabilité de chaque exploitant d'arracher, si ce n'est pas déjà réalisé, tous les foyers et ceps isolés repérés et marqués durant la campagne 2018.

ACCIDENTS CLIMATIQUES

- **Gel**

La vigne devient sensible au gel dès que la température du bourgeon et des organes végétaux descend en dessous de -2°C.

Mesures prophylactiques : Les principales méthodes préventives, utiles dans le cas des gelées blanches consistent à :

- éviter le travail du sol et préférer un sol « rassis », « rappuyé »,
- tondre à ras les parcelles enherbées ainsi que les bordures.

RAVAGEURS SECONDAIRES

- **Cochenilles**

× **Hérault** : Ce ravageur est observé localement.

Évaluation du risque : Il e risque reste très faible.



Vous pouvez désormais recevoir par courriel dès leur parution, toutes les éditions du BSV en Occitanie, en vous inscrivant sur notre plate-forme d'abonnement.

Le Bulletin de Santé du Végétal est élaboré par nos experts pour vous apporter la meilleure analyse et vous aider à être plus réactif face aux aléas susceptibles de menacer vos cultures.

Abonnez-vous gratuitement aux bulletins de santé du végétal (BSV) :
<http://www.bsv.occitanie.chambagri.fr/>

Crédit photos : Chambres d'agriculture de la zone Languedoc-Roussillon et Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée

**REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ
(REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de l'ADVAH / Chambre d'agriculture de l'Hérault et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, l'ADVAH, Pérès SAS, Ets Touchat, Ets Perret, FREDON Occitanie, La Cave coopérative d'Ouveillan.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.